

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le lundi 30 mai 2022 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON, Émilie GORDONS.

Absents : Nadine CAVELIER, Anne-Marie ALLOIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND.

Monsieur Olivier MOTTE a été élu secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 12 avril 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES 2023

Le tirage au sort des jurés d'assises a lieu et les personnes tirées au sort sont les suivantes :

- Saada BOULEBANE épouse MICHALAK – 11 chemin des Frênes
- Adrien PURAVET – 5 impasse des Places
- Françoise TACHON – 11 hameau du Rodon

ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE INTERCOMMUNAL VÉRIFICATION INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de l'étude préalable relative au transfert de la compétence assainissement collectif à Charlieu-Belmont Communauté, celle-ci propose un groupement de commande pour la vérification des installations d'assainissement, comme cela se fait déjà pour les équipements sportifs et les jeux. Pour la commune, la vérification porterait sur l'armoire électrique et les potences de la station d'épuration de Maltaverne. Elle est obligatoire mais n'est actuellement pas effectuée.

La Communauté se chargerait de lancer l'appel d'offres et de retenir l'entreprise. Ensuite l'entreprise fera parvenir le rapport et facturera directement à chaque commune. Peu d'entreprises réalisent ce genre de vérification, donc il devrait y avoir peu d'offres. Le Conseil accepte à l'unanimité de faire réaliser cette vérification et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

MISE À JOUR CONSIGNES D'UTILISATION DU PORT

Les consignes d'utilisation du port sont projetées et Monsieur GIRAUD fait part des modifications à apporter à ce document. Ces modifications prennent en compte le fait que Marins d'eau douce, qui assurait la fonction de capitainerie, n'existe plus et visent à favoriser l'exercice d'activités commerciales sur le canal. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour les modifications proposées.

À ce jour, c'est Monsieur GIRAUD qui gère le port. Il est difficile de retrouver une personne pour assurer cette tâche. En effet, dans le cadre d'une régie, le régisseur ne perçoit qu'une indemnité minimale. Et une délégation de service public (DSP) engendre forcément des coûts non négligeables.

RUE DE LA LIBÉRATION

Monsieur ALLOIN précise au Conseil que les riverains de la rue de la Libération ont été reçus le 26 avril 2022. La réunion s'est déroulée en présence d'une douzaine de personnes. Les relevés de vitesse leur ont été présentés et les mesures déjà mises en place expliquées (marquage au sol), ainsi que les autres solutions possibles à étudier. L'intérêt d'une période d'essai leur a été exposé (plus judicieux de commencer par des solutions non définitives et obligation de réaliser des travaux de mise en séparatif sur le réseau eaux usées-eaux pluviales sur la rue de la Libération).

Les riverains ont constaté que les places de stationnement matérialisées sont déjà utilisées. Ils ont été intéressés par la pose de trois panneaux de stop au carrefour entre la rue de la Libération et la rue Saint André, même si cela ne sera pas réalisé dans l'immédiat. Et ils souhaitent une signalisation très visuelle, avec notamment de la peinture blanche sur les potelets des chicanes.

Monsieur LOPEZ indique avoir été interpellé par le boulanger de la commune, qui souhaiterait que deux places de stationnement en arrêt minute soient tracées devant son commerce. En effet, il a constaté que des véhicules des clients du restaurant Faubourg Saint Hilaire restent stationnés à cet endroit. Cette demande sera examinée et son coût sera évalué sur le devis qui doit être demandé pour les autres marquages au sol qui restent à faire rue de la Libération.

Il est donc proposé au Conseil la mise en place des séparateurs de voies et des panneaux de sens de priorité pour une période d'essai. À la suite de cela, un bilan sera fait. L'objectif reste le respect de la vitesse dans la zone 30. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DÉPART EN RETRAITE AGENT COMMUNAL AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite de l'agent communal de l'agence postale, prévu en décembre 2022. Les résultats de l'activité de l'agence postale communale pour les années 2020 et 2021 sont projetés, ainsi que le comparatif entre une agence postale communale et un relais commerçant.

Madame RAOU demande si les relais commerçants fonctionnent bien. Monsieur le Maire dit avoir des réponses différentes de la part de La Poste à ce sujet. Il rappelle que l'agence postale est un service plutôt utilisé par les personnes âgées. Il ajoute que si le Conseil souhaitait ne pas reconduire la formule d'une agence postale communale, les neuf années d'engagement entre La Poste et la commune étant écoulées, il faudrait juste respecter un préavis de quatre mois pour en informer La Poste.

Monsieur ALLOIN demande si la personne qui serait en charge de l'agence postale communale ne pourrait pas également gérer le port. Monsieur le Maire répond que ça ne serait pas possible car elle ne pourrait pas quitter son poste à l'agence pour se rendre sur le port. Il ajoute qu'il a déjà reçu des candidatures pour occuper ce poste. Monsieur BUISSON dit qu'il faut étudier les profils de ces candidats, notamment par rapport au respect du secret professionnel.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour maintenir une agence postale communale après le départ en retraite de l'actuel agent communal.

SUBVENTION ACCUEIL PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil du 25 mars 2022, une décision de principe avait été prise pour l'attribution d'une subvention de 1 € par habitant pour apporter une aide aux réfugiés ukrainiens, mais sans la verser dans l'immédiat. Cette décision faisait suite à une réunion des Maires du Roannais, au cours de laquelle il était préconisé un versement au CCAS de Roanne. Toutefois, plus localement il y a cinq communes de Charlieu-Belmont Communauté qui accueillent des réfugiés ukrainiens. La commune d'Écoche est celle où il y a le plus de soucis : problèmes de santé, de véhicules,... Lors d'une récente assemblée des Maires à Charlieu-Belmont Communauté, il a été proposé de verser 0,20 € par habitant au CCAS d'Écoche, dans un premier temps. La DDFIP et la Sous-Préfecture ont émis un avis favorable pour que les communes versent une subvention au CCAS d'une autre commune. Monsieur le Maire propose de verser 0,50 € par habitant. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

L'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus doit être présenté chaque année au Conseil avant l'examen du budget de la commune. Cet état n'ayant matériellement pas pu être présenté au moment du vote du budget le 12 avril 2022, il est donc projeté ce jour.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

- Approbation DCE restauration collective,
- Quatre déclarations d'intention d'aliéner, concernant les parcelles D 751 chemin de Maltaverne, D 954 route de Bratte, A 1356 route des Guittons et A 1122 rue

Chantemerle, pour lesquelles il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS SUR LES COMPTES-RENDUS ET RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES ASSOCIATIONS

Monsieur ALLOIN constate qu'en raison de la hausse des prix de l'énergie, Charlieu-Belmont Communauté devra reverser une somme importante aux entreprises Chamfray et Dubuis, en charge de la gestion des déchets. Cette constatation amène à préciser que les containers des points d'apport volontaire qui devaient être remplacés en début d'année ne le seront qu'en septembre, en raison de la pénurie de bois. Les lieux d'implantation ne sont pas encore déterminés.

Monsieur ALLOIN remarque que la chaufferie de la piscine intercommunale est maintenant prévue au bois alors qu'au départ elle devait être au gaz.

QUESTIONS DIVERSES

- Nomination d'un référent mobilité Charlieu-Belmont Communauté : Christian ALLOIN.
- Nomination d'un référent culture Charlieu-Belmont Communauté : il sera désigné lors de la prochaine réunion de Conseil.
- Des arceaux pour stationner des vélos, financés par la Région, seront installés sur le parking devant la salle polyvalente.
- L'agent communal Jean-David BARRET sera en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} août 2022, pour une durée d'un an. Il était prévu que Claude LARMAN le remplace pendant cette période, mais il a trouvé un autre emploi. Il faudra trouver une autre personne.
- Une cérémonie d'accueil des nouveau-nés a eu lieu dernièrement. Une dizaine de familles sur les 25 invitées étaient présentes. Il faudra trouver une date plus adéquate, mais pas lors de la cérémonie de vœux, car les parents présents ont apprécié de faire la connaissance d'autres parents et de pouvoir échanger entre eux.
- Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la dernière réunion du conseil d'école, les enfants nés en 2020 pourront finalement être scolarisés à la rentrée de septembre 2022, contrairement à ce qui avait été décidé par l'équipe enseignante auparavant. Les élèves de maternelle seront répartis sur deux classes, au lieu de trois actuellement. Les enseignantes demandent toutefois de conserver 3 ATSEM en classe le matin et 2 l'après-midi, comme actuellement.
- Un parent d'élève a adressé une demande pour que la garderie soit ouverte plus tard le soir, suite à la dernière réunion du conseil d'école et s'appuyant sur les horaires d'ouverture des garderies des communes de Charlieu-Belmont Communauté, communiqués sur le document relatif au renouvellement du PEDT de Charlieu-Belmont

Communauté. Monsieur ALLOIN demande si les horaires d'ouverture de la garderie font perdre des élèves et demande également si cette demande pourrait être satisfaite avec le personnel en place et si plusieurs horaires sont proposés ou un seul. Monsieur le Maire répond qu'effectivement si l'amplitude horaire de la garderie ne convient pas aux parents, ils vont inscrire leur enfant ailleurs. Il ajoute qu'il faut trouver une solution rapidement. Il dit qu'à la cantine, il y a beaucoup d'élèves qui déjeunent, dont de nombreux jeunes élèves. Les ATSEM sont déjà toutes présentes pendant le temps du repas, prenant leur pause à tour de rôle. Le Conseil souhaite porter l'horaire de fermeture de la garderie à 18 H 30 au lieu de 18 H actuellement.

- Monsieur le Maire a reçu une demande d'installer des jeux sur le port. Une réflexion sera menée par une commission pour faire des propositions.
- 17 juin 2022 : le matin, passage du Paris-Nice cyclo et à 18 H 30, prix cycliste FSGT organisé par Briennon Vélo Passion.
- Madame BOURNEZ indique que les « Toutounets » ont été livrées. Il reste à les poser.
- Madame RAOU précise que le concert organisé dernièrement pour récolter des fonds pour la restauration de l'intérieur de l'église a permis de récolter 1 000 € et la même somme a été perçue en dons directs. Même si ce concert a attiré principalement des personnes âgées, le projet de travaux de restauration semble intéresser, donc ce projet est à poursuivre. Des architectes spécialisés doivent maintenant être consultés et solliciter Stéphane BERN est une solution à envisager.

Le prochain Conseil pourrait avoir lieu courant juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 55.